



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2026

*DELIBERATION N° 030/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Benoît MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame Cécile DUPEYRON

OBJET : Election de deux élus pour représenter la ville au Syndicat Mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée (SYM PM).

M. Nicolas Roblès, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'il convient de renouveler, au scrutin secret et à la majorité absolue, les deux délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées-Méditerranée.

Il demande aux élus intéressés dans l'assemblée de se faire connaître, étant précisé qu'il est préférable que les délégués de la ville assurent des fonctions relatives à la restauration scolaire ainsi qu'au transport des enfants dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Mme Caroline Piccolo et Mme Céline Garcia déclarent leur candidature pour l'équipe majoritaire et l'opposition ne présente aucun candidat.

Puis, en application des dispositions de l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT, il est procédé au vote au scrutin secret.

Un bureau de dépouillement composé de trois membres est installé, présidé par M. Nicolas Roblès, assisté de deux assesseurs, à savoir, M. Cyril Roldan et Mme Florence Micolau.

Chaque conseiller passe alors dans l'isoloir à l'appel de son nom par ordre alphabétique et vient voter à l'urne puis émarge sur la liste prévue à cet effet.

Le scrutin étant clos, le président procède alors au dépouillement avec les deux assesseurs et les résultats du vote sont les suivants.

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 2 bulletins blancs
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 15

Sont élues pour représenter la commune de Saleilles au sein du SYM PM :

- Mme Caroline Piccolo,
- Mme Céline Garcia.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Nicolas Roblès, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **Elit** Mme Caroline Piccolo et Mme Céline Garcia pour siéger au sein du SYM PM ;
- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi Delclos

Publication le : 14 AVR. 2026